

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr LAURENT Sylanda**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **23000 Guéret**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **20mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Caractéristiques : Longueur de la boucle..... **70kms** Distance journalière..... **210kms**

NOMBRE DE SPÉCIALE(S) :

- De type Banderolée (MX) **2** Longueur(s) **2x3.5kms**
- De type Enduro (en ligne) Longueur(s)
- De type X-Trem Longueur(s)

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? oui non
 Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? oui non
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? oui non

NOMBRE DE PARTICIPANTS
380
(maximum 7 par km)

 • **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
 • En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **19-12-2023**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **17/01/2023**



VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

ENDURO

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Moto-Club : Moto Club des 2 CREUSE

Date : 6 et 7 Mai 2023

Lieu : 23220 BONNAT



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DUREE
		Samedi 6 Mai 2023		
14h30	18h30	Contrôles administratifs		4h00
14h45	18h45	Contrôles techniques		4h00
		Dimanche 7 Mai 2023		
7h00	9h45	Contrôles administratifs		2h45
7h15	10h00	Contrôles techniques		2h45
9h00	9h15	Réunion du Jury		0h15
9h30	16h45	Course	Ligue 1	7h15
9h45	16h00	Course	Ligue 2	6h15
10h30	14h30	Course	Ligue 3	4h00
16h30	17h30	Réunion du Jury		1h00
18h00		Remise des Prix		
	20h30	Fin		